

AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle Dégrad des Cannes - Immeuble Simeg -

97354 Rémire-Montjoly

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle Dégrad des Cannes - Immeuble Simeg -

97354 Rémire-Montjoly

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société AUPLATA MINING GROUP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUPLATA MINING GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 170 532 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées, le cas échéant, selon des modalités rappelées dans le paragraphe "Participation, autres titres immobilisés" des "Règles et Méthodes comptables" de l'annexe. Le tableau "Variation des dépréciations" de la Note sur les "Titres de Participation & Autres titres immobilisés" de l'annexe expose les différentes composantes et leurs évolutions respectives.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue par la direction et les éléments chiffrés utilisés ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données comptables ou avec la capitalisation boursière des derniers mois lorsqu'applicable ;
- Apprécier, le cas échéant, la cohérence des projections de flux de trésorerie de la direction avec les performances historiques des filiales et revoir les hypothèses sur lesquelles reposent les tests de dépréciation.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes individuels.

Financement

Les notes "Faits caractéristiques" et "Etat des dettes" de l'annexe exposent les modalités de financement de l'exercice, en particulier celles relatives au financement de 4 650 milliers d'euros auprès d'un investisseur privé et l'avance en compte courant TNRF ayant fait l'objet par TNRF d'une dation en paiement en titres AMG au profit de la société ainsi que celles relatives au financement de San Antonio Securities intervenu dans le cadre de l'acquisition des parts complémentaires OSEAD.

Le montant des charges associées est présenté aux paragraphes "Résultat financier" et "Résultat exceptionnel".

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les contrats de financements et leurs amendements respectifs ;
- Effectuer un examen critique du traitement comptable de ces opérations dans les comptes annuels de la société ;
- Identifier l'ensemble des flux sans impact trésorerie et s'assurer de leur correcte traduction dans les comptes ;
- Se faire confirmer le capital restant dû et les intérêts courus auprès des investisseurs et parties liées ;
- Contrôler les calculs arithmétiques réalisés pour déterminer le montant à comptabiliser en résultat au titre des intérêts d'emprunt.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes individuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon inexacte et incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Balma, le 15 juin 2021

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

 Stéphane Marie

Stéphane MARIE

Deloitte & Associés

 

Fabien MATHIEU

AUPLATA MINING GROUP - AMG

Bilan au 31/12/2020

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ZI Dégrad des Cannes

97354 Remire-Montjoly

SIRET : 33147715800140

NAF : 0729Z

SOMMAIRE

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Compte de résultat
- Comptes détaillés
- Notes Annexes
- États de Gestion

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Bilan actif

	Brut	Amort/dépré	Net Au 31/12/2020	Net Au 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 192 570	484 459	708 111	787 927
Concessions, brevets et droits similaires	866 990	815 737	51 253	64 366
Fonds commercial	3 688 761	3 688 761	0	0
Autres immobilisations incorporelles	46 528		46 528	
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1		1	1
Constructions	31 441 436	9 010 230	22 431 206	24 284 436
Installations tech., matériels et outillages industriels	5 566 146	3 532 499	2 033 647	2 113 960
Autres immobilisations corporelles	1 162 554	557 546	605 008	592 530
Immobilisations en cours	988 791	0	988 791	333 956
Avances et acomptes	2 993		2 993	2 993
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	223 433 692	53 161 469	170 272 223	116 957 868
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	3 997 399	3 753 935	243 464	20 675 941
Actions propres AMG				10 863 638
Autres immobilisations financières	15 675		15 675	48 850
Total de l'actif immobilisé (I)	272 403 536	75 004 636	197 398 900	176 726 466
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements	425 849		425 849	484 650
En cours de production de biens	984 730		984 730	
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 437		14 437	14 437
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	1 236 222	579 588	656 635	985 241
Autres	20 359 350	19 744 328	615 022	7 248 892
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	2 095		2 095	22
<i>Charges constatées d'avance</i>	49 872		49 872	5 831
Total de l'actif circulant (II)	23 072 556	20 323 915	2 748 640	8 739 073
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)	8 492		8 492	8 137
Total de l'actif (I à V)	295 484 584	95 328 552	200 156 032	185 473 675

Bilan Passif

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :137104249.5	137 104 250	191 945 949
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	43 179	43 179
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	1 158	1 158
- Autres réserves		
Report à nouveau	(3 669 596)	(1 442 326)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(17 409 763)	(57 068 969)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	116 069 229	133 478 991
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
Total des autres fonds propres (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	850 512	365 949
Provisions pour charges	2 453 400	1 858 300
Total des provisions pour risques et charges (II)	3 303 912	2 224 249
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	585 971	283 361
Emprunts et dettes financières diverses	63 611 747	35 635 423
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 804 058	10 031 042
Dettes fiscales et sociales	2 778 302	1 288 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 435 335	1 929 763
Autres dettes	525 132	599 929
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total des emprunts et dettes (III)	80 740 547	49 767 519
Écarts de conversion passif (IV)	42 346	2 916
Total général du passif (I à IV)	200 156 032	185 473 675

Compte de résultat

	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 175 782		1 175 782	49 700
Production vendue de services	116 437		116 437	457 152
Chiffre d'affaires Net	1 292 220		1 292 220	506 851
Production stockée			984 730	
Production immobilisée			1 025 972	3 297 977
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			147 586	59 227
Autres produits			375 213	109
Total des produits d'exploitation (I)			3 825 720	3 864 164
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 047 605	971 937
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			58 800	(386 675)
Autres achats et charges externes *			4 844 080	9 164 234
Impôts, taxes et versements assimilés			128 093	70 606
Salaires et traitements			3 586 949	2 012 932
Charges sociales			1 236 057	796 872
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 567 619	1 135 274
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			85 693	
Dotations aux provisions pour risques et charges			646 100	151 800
Autres charges			566 797	406 189
Total des charges d'exploitation (II)			14 767 794	14 323 169
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			11 021	102 150
- Redevances de crédit-bail immobilier				
Résultat d'exploitation (I - II)			(10 942 074)	(10 459 005)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			296 762	324 219
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			43 359	
Reprises sur provisions et transferts de charges			12 269 675	4 949 458
Différences positives de change			9	1 824
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			12 609 805	5 275 501
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			899 231	51 232 615
Intérêts et charges assimilées			7 564 794	5 086 449
Différences négatives de change			29 378	50 380
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)			8 493 403	56 369 444
Résultat financier (V - VI)			4 116 403	(51 093 943)

Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	(6 825 671)	(61 552 948)
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	393 172	
Sur opérations en capital	9 449 918	3 069 287
Reprises sur provisions et transferts de charges		882 352
Total des produits exceptionnels (VII)	9 843 090	3 951 639
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	113 618	154 587
Sur opérations en capital	19 801 084	4 783 124
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	512 478	365 949
Total des charges exceptionnelles (VIII)	20 427 181	5 303 660
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	(10 584 091)	(1 352 020)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		(5 835 999)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	26 278 615	13 091 305
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	43 688 378	70 160 274
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(17 409 763)	(57 068 969)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Règles et méthodes comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 200.156.032,27 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de - 17.409.762,77 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983,
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983,
- Règlement de l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 26/12/2016,
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Faits caractéristiques

L'exercice social 2020, d'Auplata Mining Group - AMG ("**AMG**") se caractérise par :

- Réduction de capital par apurement des pertes de -54,8 M€,
- L'acquisition de 100% des parts du fonds OSEAD détenant indirectement 37,04% de la société cotée à la bourse de Casablanca CMT, soit un investissement de 25 M€,
- Financement des opérations d'acquisitions (OSEAD) par l'actionnaire San Antonio Securities LLC,
- Reprise de dépréciation sur la participation OSEAD enregistrée en 2019 pour un montant de 3,45 M€,
- Constitution d'une JV interne entre AMG et CMT dans le cadre du partenariat de développement des titres miniers sis en Guyane, investissement de CMT de 4,4 M€, AMG ayant transféré à la JV les données géologiques liées au titres Bon Espoir.
- Mise à l'arrêt de la production de l'usine de traitement de "*Dieu Merci*" entre avril et juin 2020 qui a nécessité un processus de redémarrage de l'usine ayant entraîné une reprise de la production en octobre 2020,

- Remboursement en mai 2020 du prêt contracté en 2019, qui avait permis de rembourser l'emprunt obligataire émis par AMG (ex Auplata) le 26 juin 2014 AMG, le remboursement a été réalisé par la cession d'actions propres. Dès le remboursement de la dette réalisée, le solde des actions AMG détenues a été cédé à l'actionnaire TRNF en remboursement partiel de la dette contracté auprès de ce dernier (cf. Note sur les Titres de Participation & Autres titres immobilisés page 17 ci-dessous). La cession des actions propres a généré une moins -value de 9 544 K€ (cf. résultat exceptionnel)
- Encaissement du crédit d'impôt pour investissement Outre Mer (5 836 K€) en août 2020

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

La crise économique découlant de la crise sanitaire causée par la pandémie de la Covid-19 impacte l'ensemble des secteurs d'activité, et ce partout dans le monde. Dans la totalité des pays où le groupe est présent, les gouvernements ont été contraints, à des moments et selon des procédures différentes, de fermer les secteurs économiques jugés non essentiels et partout de procéder à des périodes de confinements généralisées plus ou moins longues. Au sein du Groupe, des mesures immédiates ont été prises, d'autant que le Pérou a été et est encore durement touché par la pandémie. Le Groupe a donc demandé, conformément aux recommandations des autorités, au personnel administratif de se mettre en télétravail autant que possible. Le personnel opérationnel a fait l'objet d'attention particulière, lorsque des cas positifs au Covid-19 ont été identifiés et confirmés les cas dits "contacts" ont à chaque fois fait l'objet de mise en quarantaine et de test. En plus des préconisations gouvernementales, le Groupe a mis en place une procédure selon laquelle personne ne peut monter sur un site isolé, s'il n'a pas un test PCR négatif 72 heures avant.

Plus largement, les impacts économiques de la Covid-19 sont complexes à identifier de manière exhaustive, toutefois le Groupe identifie à ce jour les impacts suivants :

- Augmentation des coûts opérationnels liés aux quarantaines, soins médicaux et ensembles des dispositifs visant la circonscription du risque de transmission,
- Diminution de la productivité principalement liée à la limitation du nombre d'effectifs dans le cadre du respect de la distanciation et des mises en quarantaine,
- Difficultés d'approvisionnement, les circuits habituels ayant été pour certains fermés ou ralentis et ce plus particulièrement les biens nécessitant l'utilisation des voies fluviales et aériennes,
- Augmentation des prix de certains consommables eu égard aux ruptures de chaînes d'approvisionnement et à l'inflation de certaines matières premières,
- Report d'investissements, ralentissement dans la production ou la livraison du matériel opérationnel, limitation voire impossibilité des déplacements des consultants et experts externes,

En résumé, le secteur minier n'a pas été épargné, cependant le Groupe n'a pas à déplorer de fermeture de ses installations pour cause de la Covid-19, il a dû cependant procéder à une fermeture temporaire de l'un de ces sites en Guyane française du fait du confinement générale et donc de l'indisponibilité du personnel opérationnel.

Concrètement, cela signifie pour le Groupe que grâce à la réactivité des comités exécutifs qui ont pris les bonnes décisions et à l'implication de l'ensemble de ses salariés la production a pu être maintenue (Pérou et Maroc). En effet, le risque majeur reste une mise à l'arrêt d'un site qui aurait comme incidences, outre la perte de chiffre d'affaires, des coûts de redémarrage significatifs et une éventuelle perte des talents qui composent les équipes opérationnelles.

Les impacts énumérés ci-dessus peuvent se traduire dans les comptes par une contraction de la valeur de marché des actifs opérationnels et financiers, par une diminution des sources de liquidités. Le Groupe n'est pas significativement endetté auprès des institutions financières. Le Groupe n'est pas soumis au risque des taux, les emprunts sont majoritairement à taux fixe, le Groupe reste soumis au risque de liquidité.

Sur l'année 2020, les activités accusent une perte de rentabilité sans toutefois remettre en cause la stratégie de croissance du Groupe initiée dès le second semestre 2018 par la nouvelle direction. Au vu des prévisions et du comportement de la demande globale en métaux en lien étroit avec l'activité industrielle, celle-ci pourrait retrouver un rythme raisonnable qu'au second semestre 2021. Le Groupe n'anticipe pas de reprise significative de l'activité industrielle avant le second semestre 2021 dans la mesure où le risque sanitaire serait sous contrôle.

Élément positif, les cours des métaux non-ferreux (Zinc, Plomb,) ont amorcé une reprise depuis le mois de juin 2020.

Justification de la continuité d'exploitation

Les administrateurs sont convaincus que la Société et le Groupe disposent de ressources suffisantes pour continuer à opérer dans un avenir prévisible.

Les sources de financement initiées sont diverses et permettent au Groupe de faire face à ses obligations envers les tiers. De plus les actionnaires de référence confirment donner le support financier nécessaire au financement du Groupe. Par conséquent, les administrateurs adoptent la continuité d'exploitation dans le cadre de la préparation des états financiers.

Le Groupe a obtenu tout au long de l'exercice 2020 le support de ses actionnaires de référence, la dette financière est détenue majoritairement par ces derniers. Dans le cadre du support octroyé, ceux-ci n'ont pas l'intention de demander le remboursement à court terme des dettes encourus.

La prise de contrôle de CMT, AMG possédant et la majorité au Conseil d'administration et une participation de 37,04% permet également au Groupe de démontrer une évolution positive dans ces capacités de financements et de levées de fonds. En effet, CMT a initié en 2021 une levée de fonds d'un montant estimé à 300 M MAD soit approximativement 30 M€.

Enfin, depuis le début du mois d'octobre 2020, l'usine de "Dieu Merci" a été remise progressivement en production, il est prévu qu'elle atteigne sa production nominale en 2021.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Faisant usage de la délégation de pouvoir conférée par la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale Mixte du 30 novembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de la réduction du capital social non motivée par les pertes d'un montant de 136.967.145,25 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,5 € à 0,0005 €, avec subdélégation au Directeur Général afin de pouvoir procéder aux formalités requises. Cette réduction de capital est devenue définitive le 23 mars 2021.

Le 6 mai 2021, le Groupe a contracté un emprunt convertible auprès du fonds d'investissement Rare Earth Global Investments Ltd. L'utilisation de cet emprunt est multiple, financer le développement du Groupe par d'éventuelles acquisitions mais également à restructurer la dette financière et commerciale du Groupe.

La mise en place d'un financement d'un montant total maximum de 50 M€, renouvelable deux fois sur demande du Groupe. Ce financement s'opère via l'émission de bons d'émission (les "Bons") donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (les "ORNANE") assorties de bons de souscription d'actions (les "BSA") intégralement réservée à Rare Earth Global Investments Ltd. ("l'Investisseur").

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

La société a opté pour l'activation des frais de recherches, les frais de recherche sont amortis à compter de l'exploitation des sites auxquels ils se rapportent et sur la durée du permis.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de Recherche et Développement : dès la mise en production sur la durée probable du projet.
- Concessions et Brevets :
 - Concession Dieu Merci : 8 à 14 ans
 - Logiciels : 3 ans
- Constructions :
 - Bureaux : 3 à 7 ans
 - Camp : 3 à 10 ans
 - Usine : 15 ans
 - Magasin : 7 ans
 - Laboratoire : 7 à 10 ans
 - Atelier mécanique : 7 ans
 - Bâtiment Gold Room: 10 ans
 - Voies de terre et voies d'eau : 2 à 7 ans
 - Dignes : 1 à 5 ans
- Agencements des constructions :
 - Agencement terrain – Fosses : 5 ans
 - Réhabilitation / Revégétalisation : 1 à 11 ans
- Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 1 mois à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks :

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, est valorisé à son coût de revient (coût de production). Le minerai marchand (concentré de plomb et argent) est valorisé mensuellement au prix de revient moyen pondéré.

Les métaux sont valorisés sur la base des coûts de production de la mine dont ils sont extraits et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective des métaux, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

La direction évalue périodiquement s'il y a une provision pour obsolescence des stocks, sur la base d'une analyse effectuée sur l'état de l'inventaire.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les participations sont dépréciées à hauteur de 57 M€, les principales dépréciations portent sur :

- Les titres de GPMI et TNRF Holding ont été dépréciés d'un montant de -39 M€ lors de la clôture de l'exercice 2019. En 2020, cette provision est maintenue pour le même montant. Son évaluation a été basée sur les éléments suivants :
 - o Adaptation du business plan tenant compte de la diminution des cours des métaux non ferreux (Zinc et Plomb), le Groupe s'est basé principalement sur les projections des cours des métaux établies par la Worldbank, ceux-ci sont généralement considérés par les professionnels du secteur comme données conservatives (Note 2.4 du Rapport Annuel sur les comptes consolidés 2019).
 - o Régression du résultat attendu sur les exercices 2019 et 2020 eu égard à la diminution des cours des métaux mais également pour l'exercice 2020 de l'impact liée à la situation de la COVID-19,
 - o Eu égard à la COVID-19, report de 2 ans des investissements permettant l'accroissement de la capacité de production, les flux de trésorerie futurs et principalement le flux de trésorerie de valeur terminal ont été actualisés à des taux plus importants liée au simple report dans le temps, Le taux d'actualisation de 12,9% appliqué à l'échéance de 5 ans présente une décote de 45% alors que les mêmes conditions à l'échéance de 7 ans présente une décote de 57%. Soit une décote complémentaire liée au report de 2 ans de -22%. Exemple de sensibilité à l'échéance base sur un hypothèse de 10 KEUR.

Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7
WACC	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%
Taux d'actualisation	88,57%	78,45%	69,49%	61,55%	54,52%	48,29%	42,8%
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR							
10,00	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52
Valeur de l'actif	68,66	60,82	53,87	47,71	42,26	37,43	33,16
Ecart de valeur liée à l'échéance							9,11
En Pourcentage							-22%

- Le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été actualisé au coût moyen pondéré des capitaux ou "WACC" de 12,9%, soit un "WACC" supérieur de 2,9% au WACC applicable globalement au secteur de l'ordre de 10%. Ce WACC de 12,9% tient compte des risques et incertitudes lié à la taille de l'entité AMG Pérou et aux spécificités de ses actifs. Pour information 1% de WACC représente un impact de valorisation de la participation AMG Pérou de l'ordre de 10 M€, Exemple de sensibilité au WACC et à l'échéance base sur un hypothèse de 10 KEUR.

Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7
WACC	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Taux d'actualisation	90,91%	82,64%	75,13%	68,30%	62,09%	56,45%	51,3%
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR							
10,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Valeur de l'actif	90,91	82,64	75,13	68,30	62,09	56,45	51,32
Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7
WACC	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%
Taux d'actualisation	88,57%	78,45%	69,49%	61,55%	54,52%	48,29%	42,8%
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR							
10,00	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52
Valeur de l'actif	68,66	60,82	53,87	47,71	42,26	37,43	33,16
Ecart en valeur liée au taux d'actualisation	- 22,25	- 21,83	- 21,26	- 20,59	- 19,83	- 19,02	- 18,16
Ecart en %	-24,5%	-26,4%	-28,3%	-30,1%	-31,9%	-33,7%	-35,4%

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit les indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice est non significatif. Il représente un total de 35 K€. Ce montant a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Année de référence : 2020
- Taux d'actualisation : 0,51 %
- Table de mortalité : INSEE 13-15H

Changements de méthodes :

Il n'y a eu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a eu aucun changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

État des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentation	Cession	Reclassement	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement & de développement	1 167 464	25 106			1 192 570
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 555 751	5 424 479	-977 951	-4 400 000	4 602 279
Total des imm. Incorporelles	5 723 215	5 449 585	-977 951	-4 400 000	5 794 849
Terrains	1				1
Constructions	31 362 954	78 482			31 441 436
Inst. Techniques, matériels et outillages industrie	5 247 535	418 611	-100 000		5 566 146
Autres immobilisations corporelles	1 023 824	138 730			1 162 554
Immobilisations en cours	333 956	853 460	-198 625		988 791
Avances et acomptes	2 993				2 993
Total des imm. Corporelles	37 971 263	1 489 283	-298 625	0	39 161 921
Autres participations	170 119 337			53 314 355	223 433 692
Autres titres immobilisés	27 907 399	25 004 355		-48 914 355	3 997 399
Actions propres AMG	18 507 949		-18 507 949		0
Autres immobilisations financières	48 850	15 675	-48 850		15 675
Total des imm. Financières	216 583 535	25 020 030	-18 556 799	4 400 000	227 446 766
Total de l'actif immobilisé	260 278 013	31 958 898	-19 833 375	0	272 403 536

Les mouvements de l'exercice 2020 se composent de :

- 1° acquisition de 6.015 parts du fonds OSEAD s'ajoutant aux 3.985 parts déjà détenues, soit 10.000 parts représentant 100% du capital social du fonds OSEAD, le coût d'acquisition des 6.015 parts se monte à 25 M€,
- 2° création d'une JV AMG/CMT dans laquelle AMG détient 50% et représentant une valeur de 4,4 M€,
- 3° reclassement de la participation détenue à 100% dans le fonds OSEAD pour 48,9 M€ en "autres participations".

Immobilisations incorporelles

	Montant brut
Géologie Dieu Merci	73760
Géologie Couriège	783 604
Géologie Elysée	335 205
Frais de recherche	1 192 570

Les frais de recherche sont amortis à compter de l'exploitation des sites auxquels ils se rapportent et sur la durée du permis, 709 K€ de VNC au 31.12.20.

Concessions, brevets et droits similaires.

Titulaire	Nom	Titre minier	Substances	Identifiant	Capacité de l'usine	Surface (Km ²)	Date d'échéance	Statut
AMG	Couriège	Permis Exclusif de Recherches	Au, Cu, Pb, Zn, Métaux précieux et Pierres précieuses et Substances connexes	11/2010	n.a	14	03/07/2020	Demande de transformation en Permis d'Exploitation déposée le 22 juin 2020 en cours d'instruction
AMG	Dieu Merci	Concession	Au	04/80	300 t / j	Initialement 102,4 km ² ramené à 83 km ² dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 8 août 2016 en cours d'instruction
AMG	La Victoire	Concession	Au	03/80	n.a	21,6	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
AMG	Renaissance	Concession	Au	02/80	n.a	Initialement 12,5 km ² ramené à 8,1 km ² dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Concession	Au, Substances connexes, Ag, Pt, Métaux de la mine du Pt, Cu, Ce, Sc, Autres éléments de terres rares, Zn, Pb, Chr, Ni, Bi, Te, Diamant	2016-0014-MI	n.a	122,275	n.a	Demande initiale de concession pour une durée de 15 ans déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Permis Exclusif de Recherches	Au et Substances connexes	21/2001	n.a	122,275	31/10/2016	Demande de Permis d'Exploitation déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
SMYD	Dorlin	Permis d'Exploitation	Au	12/2010	n.a	84	31/07/2020	PEX renouvelé le 30 juillet 2020 jusqu'au 31 juillet 2020
SMYD	Dorlin	Demande de concession	Au	2020 386 EARM2 YLR	n.a	Initialement 84 km ² ramené à 83,67 km ²	n.a	Demande de transformation du PEX en concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 2 juin 2020 en cours d'instruction
SMYD	Yaou	Permis d'Exploitation	Au	19/2009	n.a	52	11/11/2014	Demande d'octroi de concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 25 novembre 2019, en cours d'instruction

Sources internes

La société AMG est titulaire sur le site de "Dieu Merci" des titres miniers suivants :

- Permis Exclusif de Recherche "COURIÈGE"
Échéance du droit minier : 03/07/2020, demande de transformation en Permis d'Exploitation en cours d'instruction.
- Concession "DIEU MERCI"
Échéance du droit minier : 31/12/2018, demande de renouvellement en cours d'instruction.
- Concession "LA VICTOIRE"
Échéance du droit minier : 31/12/2018, demande de renouvellement en cours d'instruction.
- Concession "RENAISSANCE"
Échéance du droit minier : 31/12/2018, demande de renouvellement en cours d'instruction.

Les titres miniers sont amortis sur leur durée de validité.

État des amortissements

Cadre A				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement	379 537	104 922		484 459
Autres postes d'immo. incorp.	802 624	13 114		815 737
TOTAL	1 182 161	118 036		1 300 197
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	206 481	1 671 642		1 878 123
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	1 599 513	260 069		1 859 582
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	729 234	437 523	38 599	1 128 158
Inst. gales., agenc. et aménagements divers		1 487		1 487
Matériel de transport	228 010	86 563		314 573
Mat. de bureau et informatique, mobilier	56 343	38 202		94 546
Emballages récup. et divers				
TOTAL	2 819 580	2 495 487	38 599	5 276 468
TOTAL GENERAL	4 001 741	2 613 523	38 599	6 576 665

État des dépréciations

NATURE DES DÉPRÉCIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	3 688 761			3 688 761
Immobilisations corporelles	7 823 807			7 823 807
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations	53 161 469			53 161 469
Immobilisations financières	14 875 769		11 121 834	3 753 935
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	493 895	85 693		579 588
Autres provisions pour dépréciation	19 992 938	899 231	1 147 841	19 744 328
TOTAL	100 036 639	984 924	12 269 675	88 751 887
TOTAL GENERAL	102 260 888	2 115 586	12 320 675	92 055 798
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		731 793	51 000	
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>		899 231	12 269 675	
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>		484 563		
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

Cadre B	Ventil. Mouvements provisions amortissements dérogatoires						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. À la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. Fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. Fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique, mobilier Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Cadre C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

Note sur les Titres de Participation , Autres titres immobilisés & Actions propres AMG

La variation des titres de Participation est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>Valeurs brutes - En euros</i>	31/12/2019	Acquisition	Cession	Autre/transfert	31/12/2020
Titres de participation	170 119 336	4 400 000	0	48 914 355	223 433 691
SASU SOCIETE MINIÈRE YAOU D	13 868 059				13 868 059
SARL ARMINA RESSOURCES MINIÈRE	1 555 305				1 555 305
SAS VERDAL REFORESTAGE	6 600				6 600
GPMI	39 299 307				39 299 307
TNRF	115 355 865				115 355 865
FONDS OSEAD				48 914 355	48 914 355
JV AMG/CMT		4 400 000			4 400 000
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	34 200				34 200
Autres titres immobilisés	27 907 399	25 004 355	0	-48 914 355	3 997 399
FONDS OSEAD	23 910 000	25 004 355		-48 914 355	0
ELEMENT ASA	3 997 399				3 997 399
Actions propres AMG	18 507 949		-18 507 949		0
Total	216 534 684	29 404 355	-18 507 949	0	227 431 090

En février 2020 AMG a réalisé l'acquisition de 6.015 parts du fonds OSEAD de sorte qu'à l'issue de cette acquisition AMG détient 100% des parts représentatives du capital du fonds OSEAD. La participation a été reclassée en "titres de participation" eu égard au pourcentage de détention.

Durant l'exercice 2020, AMG et CMT, sa filiale détenue indirectement, ont décidé de la création d'une Joint-Venture (interne) dans le cadre de la valorisation du potentiel minéral des titres miniers détenus par AMG en Guyane Française. AMG et CMT détiennent la JV à parts égales.

Le 26 juin 2014 AMG (ex Auplata) a émis un emprunt obligataire d'une durée de cinq ans, soit jusqu'au 26 juin 2019, avec un taux d'intérêt de 8% par an. Conformément à son engagement, AMG a remboursé, outre le principal et les intérêts, les intérêts courus entre le 26 juin 2019 et la date effective du remboursement de l'emprunt obligataire.

Afin de pouvoir procéder à ce remboursement, AMG a dû contracter une dette financière auprès d'un investisseur privée (en dehors des parties liées). Le contrat avec cet investisseur privé prévoyait une garantie en actions AMG représentant trois fois le montant de l'emprunt initial de 4,65 M€ le "Margin Call" (le "Margin Call"). Dans l'hypothèse où la contrevaletur du nombre d'actions AMG remises en garantie devenait inférieur à ce montant, il y avait obligation de remettre de nouvelles actions AMG en complément. AMG ne détenant pas en propres le nombre d'actions AMG correspondant à cette garantie, elle s'est rapprochée de son actionnaire de référence, la société TNRF pour lui demander de se substituer à AMG dans le cadre de cette garantie. Aux termes de l'accord entre TNRF et AMG, TNRF a fait une avance en compte courant à AMG d'un montant de 15,9 M€ dont la modalité de paiement était une "dation en paiement" en actions AMG, ce qui a représenté 34.000.000 actions AMG. En application du Margin Call, TNRF a dû à deux reprises apporter en garantie à l'investisseur privé une fois 8.500.000 actions AMG supplémentaires et une deuxième fois 10.000.000 actions AMG supplémentaires soit un total de 52.500.000 AMG ce qui représente un montant global de 24,4 M€. Les variations sont expliquées dans les faits marquants (cf. Faits Marquants).

Le remboursement intégral de cet emprunt a été réalisé en mai 2020, à la suite de quoi le solde des actions détenues (21 M d'actions) a été cédés à TNRF en remboursement partiel de la dette en compte courant que TNRF détient sur AMG.

Variation des dépréciations :

<i>Dépréciations - En euros</i>	31/12/2019	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2020
<u>Dépréciations / Titres de participation</u>	<u>-53 161 469</u>	<u>0</u>	<u>3 450 000</u>	<u>-3 450 000</u>	<u>-53 161 469</u>
SASU SOCIETE MINIÈRE YAOU D	-13 868 059				-13 868 059
SARL ARMINA RESSOURCES MINIÈRE	-248 610				-248 610
SAS VERDAL REFORESTAGE	-6 600				-6 600
GPMI	-9 911 277				-9 911 277
TNRF	-29 092 723				-29 092 723
FONDS OSEAD			3 450 000	-3 450 000	0
JV AMG/CMT	0				0
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	-34 200				-34 200
<u>Dépréciations / Autres titres immobilisés</u>	<u>-7 231 458</u>	<u>0</u>	<u>27 523</u>	<u>3 450 000</u>	<u>-3 753 935</u>
FONDS OSEAD	-3 450 000			3 450 000	0
ELEMENT ASA	-3 781 458		27 523		-3 753 935
<u>Dépréciation actions propres AMG</u>	<u>-7 644 311</u>		<u>7 644 311</u>		<u>0</u>
Total	-68 037 238	0	11 121 834	0	-56 915 404

Les titres de participations sont dépréciés afin de prendre en compte les situations nettes négatives des filiales concernées.

Les participations TNRF Holding et GPMI ont été dépréciées en 2019 sur la base des tests de valeur. Le rapport financier 2019 reprend l'intégralité des hypothèses (Point 10.1.1).

Les autres titres immobilisés ELEMENT ASA, FONDS OSEAD et les actions propres AMG ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation sur la base de l'évolution du cours de bourse de chacune des sociétés concernées (pour le fond OSEAD il s'agit de CMT qu'elle détient indirectement).

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital
- (2) Capitaux propres autres que le capital
- (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- (4) Valeur comptable brute des titres détenus –
- (5) Valeur comptable nette des titres détenus
- (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés –
- (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé –
- (9) Résultat du dernier exercice clos
- (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
Filiales détenues à + de 50%										
SASU Société Minière Yaou Dorlin	20.360.000,00		100%	13.868.059,00	-			NS	- 409.655,00	-
SARL Armina Ressources Minières	2.400.000,00		100%	1.555.305,00	1.307.164,00			NS	5.351.843,00	-
SAS Verdal Reforestation	10.000,00		66%	6.600,00	-			NS	- 10.007,00	-
GPMI	2.164.727,90		100%	39.299.307,00	29.388.030,00			NS	- 576,96	-
TNRF Holding	2.761,79		100%	115.355.865,00	86.263.142,00			NS	- 156.637,65	-
JV AMG/CMT	8.800.000,00		50%	4.400.000,00	4.400.000,00			NS	81.000,00	-
Fonds OSEAD	10.000,00		100%	48.914.355,00	48.914.355,00			NS	- 784.287,00	-
TOTAL 1	33.747.489,69			223.399.491,00	170.272.691,00				4.071.679,39	
Participations détenues entre 10% et 50%										
OSEAD Mining Cote d'Ivoire	34.312,50		50%	34.200,00	-			NS	nc	0
TOTAL 2	33.781.802,19			223.433.691,00	170.272.691,00					
Sociétés détenues au moins à 10%										
Element ASA			2%	3.997.399,00	243.464,00			NS	nc	0
TOTAL 3	33.781.802,19			227.431.090,00	170.516.155,00					

Stocks

	Montant
Produits chimiques	320.656
Consommables combustibles (Gasol détaxé, Gasol Taxé et essence)	105.192
Produits finis	984.729
Total	1 410 577

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'acheminer jusque chez l'affineur (les "Coûts"). Toutefois, si les Coûts constatés sont supérieurs au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre les Coûts et le prix de vente.

État des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	(0)			(0)
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglées				
TOTAL	(0)			(0)
Risques et charges				
Provisions pour litiges	365 949	484 563		850 512
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 858 300	646 100	51 000	2 453 400
TOTAL	2 224 249	1 130 663	51 000	3 303 912

Les mouvements de l'exercice se composent de :

- ajustement des provisions pour litiges commerciaux et sociaux de 0,5 M€

- ajustement des provisions pour
réhabilitation et démantèlement pour
0,6 M€

LES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

- **Provisions pour Remise en état :**

Elles correspondent à la provision pour remise en état. Elle couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit actuellement le 31 décembre 2036.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes d'exploration, d'installations devant être démantelées ...) ;
- dégradations progressives liées à l'exploration ou à l'exploitation .
- Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
- Reprofilage, re-talutage et re-végétalisation des fosses d'extraction ;
- Traitement des eaux de ruissellement et digues,
- Démontage des installations,
- Élimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

- **Provision pour litige fournisseur SIRPE :**

Un litige commercial oppose AMG à SIRPE agence de communication, AMG a provisionné dans ses comptes 0,3 M€, la demande de la partie adverse se monte à 0,5 M€. L'affaire doit être instruite fin juin 2021.

- **Provision pour litige social**

AMG a été contrainte par jugement d'acter une provision dans le cadre d'un licenciement économique datant de 2014 pour un montant de 0,2 M€.

- **Provision pour litige commercial SBTPME :**

La société SOTRAPMAG ex-filiale d'AMG cédée à la société Columbus Gold en janvier 2013 était impliquée dans un litige commercial avec la SBTPME portant sur un contrat de gestion et d'entretien de pistes antérieur à la cession et dont les factures ont été contestées.

Au cours de l'année 2016, SOTRAPMAG et la SBTPME ont réglé leurs différends par un accord confidentiel, AMG restant assignée par la SBTPME depuis le mois de juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

En date du 27 octobre 2016, Auplata (désormais AMG) a été condamnée en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450.000 € à titre de dommages-intérêts. Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata (désormais AMG) a fait appel du jugement du 27 octobre 2016. Au 31 décembre 2020, cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 0,2 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par la société de la dette. La société a également provisionné le solde de la demande, soit 0,3 M€.

- **Provision pour litige commercial KGA :**

AMG est également en litige dans le cadre d'honoraires liés à la structuration de l'emprunt convertible négocié en 2017/2018, ce litige porte sur une dette commerciale de 1,75 M€. La partie adverse a été déboutée en première instance de sa demande d'indemnité provisionnelle par une ordonnance de référé du tribunal mixte de commerce de Cayenne en date du 9 mai 2019. La partie adverse a donc interjeté appel de cette ordonnance. Par une décision en date du 11 mai 2020, la cour d'Appel de Cayenne a confirmé l'ordonnance du 9 mai 2019. Cette décision d'appel a été signifiée en août 2020 avec un délai de cassation de pourvoi en cassation de 4 mois, le siège de l'adversaire étant situé à l'étranger. Il est à noter que cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 1,75 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par AMG de la dette et de la prestation.

État des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	15 675	15 675	
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	1 024 898	1 024 898	
Autres créances clients	211 324	211 324	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	877	877	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			

Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	19 774 202	19 774 202	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	584 270	584 270	
Charges constatées d'avance	49 872	49 872	
TOTAL	21 661 118	21 645 444	15 675
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	18 507 950		
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Le remboursement de 18,5 M€ fait référence aux titres AMG auto-détenus ayant servis aux remboursements des dettes envers les tiers et envers TNRF.

État des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine (concours bancaires)	585 971	585 971		
- à plus d'1 an à l'origine	6 277	6 277		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	132 376	132 376		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 804 058	7 804 058		
Personnel et comptes rattachés	595 674	595 674		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 119 171	2 119 171		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	63 458	63 458		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2)	5 435 335	1 685 721	3 749 614	
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	63 479 371	40 087 271	23 392 099	
Dettes représentatives de titres empruntés	525 132	525 132		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	80 740 547	53 598 834	27 141 713	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 404 956			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

La dette financière est quasi intégralement envers des entités liées au Groupe, les éléments sont détaillés ci-dessous :

- Opération de financement de l'acquisition de la participation du fonds OSEAD, l'actionnaire de référence San Antonio Securities LLC, a consenti à AMG un prêt de 21,3 M€, les intérêts y relatifs sont capitalisés pour 2,1 M€ ;
- Capitalisation des intérêts réels à l'exercice 2020 à hauteur de 3,8 M€ portant la dette AMG envers TNRF à 27,8 M€ après remboursement par la rétrocession des titres auto-détenus pour -4,8 M€,
- Renouvellement des avances « Promissory notes » 2,2 M€ envers SAIL (intérêts inclus) et 1,4 M€ envers le fonds G2M (intérêts inclus),
- Suite à la cession des données géologique de Bon Espoir à AMG dans le cadre de la mise en place de la JV entre AMG et CMT, AMG a enregistré une dette envers Armina (société filiale à 100%) une dette de 4,2 M€

Informations complémentaires

1° opération de financement relative au remboursement de l'emprunt obligataire

Le 26 juin 2014, AMG (ex Auplata) a émis un emprunt obligataire d'une durée de cinq ans, soit jusqu'au 26 juin 2019, avec un taux d'intérêt de 8% par an. Conformément à son engagement, AMG a remboursé, outre le principal et les intérêts, les intérêts courus entre le 26 juin 2019 et la date effective du remboursement de l'emprunt obligataire.

Afin de pouvoir procéder à ce remboursement de 4,4 M€, AMG a contracté une dette financière auprès d'un investisseur privé (en dehors des parties liées). Le contrat avec cet investisseur privé prévoyait une garantie en actions AMG représentant trois fois le montant de l'emprunt initial de 4,65 M€ (le "**Margin Call**"). Dans l'hypothèse où la contrevaletur du nombre d'actions AMG remises en garantie devenait inférieure à ce montant, il y avait obligation de remettre de nouvelles actions AMG en complément. AMG ne détenant pas en propres le nombre d'actions AMG correspondant à cette garantie, elle s'est rapprochée de son actionnaire de référence, la société TNRF pour lui demander de se substituer à AMG dans le cadre de cette garantie. Aux termes de l'accord entre TNRF et AMG, TNRF a fait une avance en compte courant à AMG d'un montant de 15,9 M€ dont la modalité de paiement était une "*dation en paiement*" en actions AMG, ce qui a représenté 34.000.000 actions AMG. En application du Margin Call, TNRF a dû à deux reprises apporter en garantie à l'investisseur privé une fois 8.500.000 actions AMG supplémentaires et une deuxième fois 10.000.000 actions AMG supplémentaires soit un total de 52.500.000 actions AMG ce qui représente un montant global de 24,4 M€.

Conditions de financement de cet emprunt

- a) Dette financière de 4,65 M€ contractée le 4 juillet 2019 auprès d'un tiers dans les conditions suivantes :

Notionnel : 4,65 M€

Coûts du service et de la structuration : 0,4 M€

Intérêts versés au 31/12/20 : 0,5 M€

Garantie émise par AMG au bénéfice du prêteur : Garantie en titres AMG d'un montant de 3 fois le nominal du prêt, accompagné d'un "*margin call*" permettant au prêteur de maintenir à tout moment la hauteur de la garantie en titres et cela en fonction de la variation du cours de l'action. Cette garantie a été octroyée par TNRF (voir point a) ci-dessus)

- b) L'emprunt a été analysé comme comportant un dérivé incorporé (option de prolongation) et a été valorisé à la juste valeur par résultat.
- c) L'emprunt a été intégralement remboursé en actions AMG en date du 22 mai 2020. Le solde des actions résultant du "Margin Call" (20,4 millions d'actions AMG) ayant été reversé à TNRF pour remboursement partiel de sa créance à hauteur de 4,8 M€.

2° Financement du développement opérationnel du Groupe auprès de parties liées:

Afin de pouvoir financer son développement opérationnel, AMG a conclu :

- Après de son actionnaire de référence TNRF :

- En mars 2019, une avance en compte courant d'un montant de 2,4 M€ avec un taux d'intérêt de 10 % l'an, dont la modalité de paiement était une "*dation en paiement*" en actions AMG, ce qui a représenté 5.800.000 actions AMG, après prise en compte du regroupement d'actions intervenu le 3 mai 2019 ;
- En décembre 2019, une avance en compte courant d'un montant global de 1,8 M€ avec un taux d'intérêt de 25 % l'an ramène à 15% l'an à partir du 1^{er} mars 2020.
- En 2019, une avance en compte courant versée en titres AMG pour un montant de 20,1 M€ (voir 1° c) ci-dessus).

Ce qui représentait au 31 décembre 2020 un montant en principal de 24,0 M€ et des intérêts de 3,8 M€.

- Après de la partie liée le fonds G2M :

- En mai 2019, un prêt court terme d'un montant de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 15 % l'an ;
- En août 2019, un prêt court terme d'un montant de 0,15 M€ avec un taux d'intérêt de 25 % l'an, ramené à 15% à partir du 1^{er} mars 2020.

Ce qui représentait au 31 décembre 2020 un montant en principal de 1,2 M€ et des intérêts de 0,2 M€.

- Après de son actionnaire San Antonio Securities LLC (SAS) par l'intermédiaire de la société San Antonio Internacional Limited (SAIL) :

- En mai 2019, un prêt court terme d'un montant de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 15 % l'an, augmenté à 20% à partir du 1^{er} octobre 2020 ;
- En septembre 2019, un prêt court terme d'un montant de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 25 % l'an, ramené à 20% à partir du 1^{er} octobre 2020 .

Ce qui représentait au 31 décembre 2020 un montant en principal de 2,2 M€ et des intérêts de 0,5 M€, partiellement remboursé le 1^{er} septembre 2020 à hauteur de 0,4 M€.

- Après de son actionnaire SAN ANTONIO SECURITIES LLC (SAS)

Aux termes d'un Protocole d'investissement conclu le 19 février 2020, AMG a procédé à l'acquisition du solde des parts du fonds OSEAD FUND, soit 6.015 parts, AMG finance l'acquisition d'OSEAD FUND comme suit :

Le prix de cession de EUR 25.004.355 est à payer en quatre échéances. Les paiements au cédant seront effectués par SAS au nom et pour le compte d'AMG. Après prise en compte des avenants du 12 août et du 10 novembre 2020, l'échéancier est le suivant :

- Tranche 1 : à hauteur de EUR 15.002.613 en cash à la date de signature du Protocole d'Investissement

- Tranche 2 – partie 1.1 : à hauteur d'EUR 2.500.435,50 en cash (correspondant à 601,5 parts) dans les 5 jours ouvrables suivants la date d'effet de premier amendement (août 2020)

- Tranche 2 – partie 1.2 : à hauteur de EUR 3.751.692,50 (correspondant à 902,5 parts) en cash au plus tard le 30 novembre 2020

- Tranche 2 – partie 2 : à hauteur de EUR 3.749.614 (correspondant à 902 parts) au plus tard le 31 juillet 2022 en cash ou en actions AMG, au choix de SAS dans le cadre de son financement. Si le paiement est effectué en actions, il correspondra à 15% du montant détaillé ci-après au titre du remboursement en actions des avances en compte courant de SAS.

Modalités spécifiques du financement par San Antonio Securities LLC (SAS)

Parallèlement aux versements effectués par SAS pour le compte d'AMG, AMG constate dans ces comptes un emprunt envers SAS. Suite aux avenants du 12 août et du 10 novembre 2020, l'échéancier de cet emprunt modifié de versement des avances, et calqué sur l'échéancier de paiement du prix des parts OSEAD FUND, est le suivant :

✓ Tranche 1 : à hauteur de EUR 15.002.613 en cash à la date de signature du Protocole d'Investissement

✓ Tranche 2 – partie 1.1 : à hauteur de EUR 2.500.435,50 en cash dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'effet du premier amendement (août 2020)

✓ Tranche 2 – partie 1.2 : à hauteur d'EUR 3.751.692,50 en cash au plus tard le 30 novembre 2020

✓ Tranche 2 – partie 2 : à hauteur de EUR 3.749.614 au plus tard le 31 juillet 2022 en cash ou en actions AMG, au choix de SAS

- Taux d'intérêt : 15 % par an, calculé pour chaque tranche du prêt à compter de la date de réception des fonds par le cédant.

Ces intérêts sont payés en une fois à la date de remboursement de l'avance en compte courant.

- Remboursement : au plus tard le 31 août 2022, en numéraire ou en actions AMG, au choix de SAS.

- Remboursement en actions : en cas de conversion décidée par SAS au titre du paiement de la dernière partie de la tranche 2, celle-ci se ferait au nombre d'actions suivant :

✓ au montant de l'Avance et des intérêts échus au 31 juillet 2022 divisé par :

✓ (x) le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des 90 jours de bourse précédant le 19 février 2020 (le « Cours AMG Référence »), dans l'hypothèse où le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des 90 jours de bourse précédant le 31 juillet 2022 (le "Cours AMG Échéance") est supérieur au Cours AMG Référence,

✓ Ou (y) le Cours AMG Échéance dans l'hypothèse où le Cours AMG Échéance est inférieur au Cours AMG Référence, étant entendu que le Cours AMG Référence et le Cours AMG Échéance s'entendent des cours de bourse de l'action d'AMG hors opérations de regroupement d'actions ou de division de la valeur nominale, est supérieur au Cours AMG Référence,

✓ Ou (z) le nominal si le Cours AMG Référence et le Cours AMG Échéance sont inférieurs au nominal. Des BSA ou actions supplémentaires seront alors émis pour couvrir la différence

- SAS détiendra, jusqu'au 31 août 2022, date du remboursement en numéraire ou en actions de l'Avance, 100% des actions de la société de gestion du Fonds OSEAD Gestion.

- À défaut de paiement de l'une des 3 échéances du prix de cession des parts du Fonds OSEAD, SAS perdrait le contrôle de la société de gestion du Fonds OSEAD, de plein droit - En cas de remboursement par AMG à SAS de l'Avance au plus tard le 31 août 2022 : 100 % des actions de la société de gestion OSEAD GESTION S.A. seront transférées par SAS à AMG au 1er septembre 2022.

- Garantie apportée par AMG : nantissement de parts consenti par AMG auprès de SAS portant sur 100 % des parts du Fonds OSEAD valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés, en cas de non-remboursement. SAS conserverait également, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion OSEAD GESTION S.A.

- Garantie apportée par OSEAD FUND : OSEAD FUND accorde à SAS un nantissement sur 534.958 actions de la société OMM, en garantie du remboursement par AMG de l'Avance en compte courant.

Le remboursement de 3,4 M€ se rapporte au solde de l'emprunt de 4,6 M€ contracté en juillet 2019 et pour lequel un solde de 3,4 M€ a été remboursé durant l'exercice 2020. Le remboursement s'est achevé le 22 mai 2020.

Charges à payer

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 277	10 863
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 754 170	3 289 113
Dettes fiscales et sociales	567 346	523 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	138 319	382 361
Autres dettes	478 801	530 045
TOTAL	2 944 913	4 736 029

Produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	33 000	168 854
Autres créances	30 804	37 910
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	63 804	206 764

Produits et charges constatés d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	49 872	5 831
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	49 872	5 831

Fonds commercial

Le fonds commercial résulte de mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011. Dépréciation du fonds commercial : 3 688 761 euros

Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale	Montant en €
Actions composant le capital social au début de l'exercice	274.208.499,00	0,7	191.945.949,00
Réduction de capital par réduction de la valeur nominale de 0,7 € à 0,5 €	274.208.499,00	- 0,20	- 54.841.700,00
A l'issue des procédures d'apurement des pertes	274.208.499,00	0,50	137.104.249,00

Aucun bon de souscription d'action n'est en circulation au 31 décembre 2020, à l'exception des BSA EHGO, à savoir :

- (a) 21 novembre 2017 pour 17.333.333 BSA1 et 17.333.333 BSA2, exerçables jusqu'au 21 novembre 2021
- (b) 22 février 2018 pour 41.000.000 BSA1 et 41.000.000 BSA2, exerçables jusqu'au 22 février 2022.

Chacun de ces BSA donne le droit de souscrire à 1 action à un prix d'exercice qui était initialement de 0,30 € avant le regroupement d'actions d'AMG à raison de 10 actions anciennes pour 1 action nouvelle, le regroupement a été finalisé le 3 mai 2019 et qui est donc égal à ce jour de 3,00 €.

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres					
Libellé	Soldes au 01/01/20	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Soldes au 31/12/2020
Capital	191.945.949,00			- 54.841.700,00	137.104.249,00
Primes d'émission					
Réserve légale	43.179,00				43.179,00
Réserves générales					
Réserves réglementées	1.158,00				1.158,00
Report à nouveau	- 1.442.326,00	- 57.068.969,00		54.841.700,00	- 3.669.595,00
Résultat de l'exercice	- 57.068.969,00	57.068.969,00		- 17.409.763,00	- 17.409.763,00
Autres répartition					
Total capitaux propres	133.478.991,00	-	-	- 17.409.763,00	116.069.228,00

Tableaux financiers relatifs aux principaux crédits-baux en cours

NA : le principal contrat s'est terminé en novembre 2019

Chiffre d'affaires

	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 175 782		1 175 782	49 700
Production vendue de services	116 437		116 437	457 152
Chiffre d'affaires Net	1 292 220		1 292 220	506 851

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice s'élèvent à 1.175 K€, contre 49 K€ en 2019. Il a été produit au cours de l'exercice 2020 27 kg d'or.

Les prestations de services et les produits des activités annexes s'élèvent à un total de 116 K€. Elles correspondent essentiellement aux refacturations à nos sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant ainsi qu'aux refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises), de main d'œuvre et de prestations de services.

Résultat financier

RÉSULTAT FINANCIER	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits financiers		
Produits financiers de participation	296 762	324 219
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43 359	
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 269 675	4 949 458
Différences positives de change	9	1 824
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	12 609 805	5 275 501
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	899 231	51 232 615
Intérêts et charges assimilées	7 564 794	5 086 449
Différences négatives de change	29 378	50 380
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements		
Total des charges financières (VI)	8 493 403	56 369 444
Résultat financier (V - VI)	4 116 403	(51 093 943)

En 2020, les reprises de provisions sur dépréciations financières et provisions (12 270 K€) sont principalement constituées des éléments suivants :

- Reprise de dépréciation des titres OSEAD pour 3 450 K€,
- Reprise de dépréciation sur titres AMG pour 7 644 K€,
- Reprise de dépréciation sur compte courant ARMINA pour 1 147 K€,
- Reprise de dépréciation sur titres ELE ASA pour 27 K€,

En 2020, les dotations financières aux amortissements et provisions (899 K€) sont principalement constituées des éléments suivants :

- Dépréciation des comptes courants envers les filiales d'AMG pour 899 K€,

En 2020, les intérêts et charges assimilées sont constitués principalement des éléments suivants :

- Intérêts sur la dette envers un investisseur ne faisant pas partie des parties liées pour 731 K€,
- Intérêts (principalement) sur les comptes courants :
 - ✓ TNRF : 3 851 K€
 - ✓ SAIL : 459 K€
 - ✓ SAS : 2 137 K€
 - ✓ G2M : 184 K€
 - ✓ ARMINA : 18 K€
 - ✓ Intérêts de retard : 42 K€,
 - ✓ JV AMG/CMT : 81 K€

En 2019, Les dotations/ reprises financières aux provisions sont principalement constituées des éléments suivants :

- Dépréciation des titres TNRF pour -29 093 K€,
- Dépréciation des titres GPMI pour -9 911 K€,
- Dépréciation des titres OSEAD MINING COTE D'IVOIRE pour -34 K€.
- Reprise (nette de dotations) des provisions pour dépréciation des comptes courants pour +4 083 K€,
- Dépréciation des actions propres Auplata pour -7 644 K€,
- Dépréciation des titres ESA pour -234 K€ et OSEAD pour -3 450 K€.

En 2019, Les intérêts et charges assimilées sont constitués principalement des éléments suivants :

- Mali afférent à la TUP de la société AGP pour 1 338 K€
- Intérêts sur l'emprunt financier vis-à-vis du tiers Evangelista pour 970 K€
- Intérêts sur les comptes courants :
 - TNRF : 1 634 K€
 - SAIL : 488 K€
 - Strategos : 138 K€
 - SMYD : 47 K€

Résultat exceptionnel

Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	393 172	
Sur opérations en capital	9 449 918	3 069 287
Reprises sur provisions et transferts de charges		882 352
Total des produits exceptionnels (VII)	9 843 090	3 951 639
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	113 618	154 587
Sur opérations en capital	19 801 084	4 783 124
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	512 478	365 949
Total des charges exceptionnelles (VIII)	20 427 181	5 303 660

Résultat exceptionnel (VII - VIII)	(10 584 091)	(1 352 020) 382)
---	---------------------	-----------------------------

En 2020, le résultat exceptionnel a été impacté par les principales opérations suivantes :

- Plus value de cession d'immobilisation corporelles pour 485 K€,
- Moins value de cessions sur actions propres AMG pour -9 544 K€,
- Moins value sur données géologiques cédées à la JV Bon Espoir pour -978 K€.

En 2019, le résultat exceptionnel a été impacté principalement par le résultat de cession des actions propres AMG pour -1 391 K€,

Résultat et impôts sur les sociétés

La société AUPLATA MINING GROUP s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes : SMYD et ARMINA.

Il n'y a pas de charges d'impôt dans les comptes d'AUPLATA au 31 décembre 2020

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	-6 825 671		-6 825 671
Résultat exceptionnel	-10 584 091		-10 584 091
Participation des salariés			0
Résultat comptable	-17 409 762	0	-17 409 762

Le résultat fiscal de l'exercice 2020 du groupe d'intégration fiscale est une perte de 17 882 K€ et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 113 108 K€.

Les parties liées

Les informations sur les parties liées sont résumées dans le tableau suivant :

En '000€	TNRF	SAIL/SAN	G2M	AMRMINA/VERD AL/SMYD	AMG PEROU/GPMI/TN RF HOLDING/BREXIA INT.	OMCI	JV AMG/CMT	Autres	Dépréciations	Solde
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires										-
Autres produits										-
Achats et charges externes					304,00			240,00		- 544,00
Prestations de R&D activées										-
Produits & (Charges) financières	- 3.851,00	- 2.758,00	- 99,00	296,00			81,00			- 6.493,00
Résultat des activités non poursuivies										-
Bilan										
Clients							29,00			29,00
Débiteurs				18.024,00		1.720,00			- 19.744,00	-
Fournisseurs & créiteurs divers					290,00			103,00		- 393,00
Avances en compte-courant										-
Dépôts et cautionnements reçus										-
Emprunt obligataire										-
Obligations souscrites										-
Dettes diverses	- 27.828,00	- 25.577,00	- 1.389,00	4.203,00			4.481,00	4.156,00		-67.634,00
Intérêts courus sur emprunt obligataire										-
Intérêts courus sur Obligations souscrites										-

Informations sur les dirigeants

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2020, a perçu une rémunération globale brute de 240.000 EUR au titre de l'exercice 2020, AMG reste redevable au titres des rémunérations du CEO d'un montant de 103.592,43 € au relatifs aux rémunérations des exercices 2019 et 2020.

Concernant les administrateurs

Sur proposition du Comité des rémunérations du 3 septembre 2020, le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 a pris les décisions suivantes :

- 1) Du fait que la Société doit faire face à des obstacles économiques importants en raison des conditions actuelles du marché et de la pandémie de la Covid-19, une politique d'épargne a été mise en œuvre au niveau du groupe. Prenant acte de cela il est proposé de réduire la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de la limiter à :
 - 2.500 € par mois et par administrateur en ce compris la participation à l'ensemble des conseils d'administration dans lesdits mois ainsi que la participation à un Comité ;
 - 1.500 € par Comité supplémentaire au-delà d'un par mois.

Cette règle trouverait à s'appliquer jusqu'à ce que le Comité des Rémunérations propose au Conseil d'Administration de la modifier en fonction des performances financières et opérationnelles d'AMG.

- 2) Sur la base du point 1) ci-dessus et de la prise en compte de la modification rétroactive au 1^{er} janvier 2020, de prendre acte du fait qu'au 31 octobre 2020, la société est redevable vis-à-vis des administrateurs des montants correspondants à la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") suivant :

Pour l'année 2017 :

18.000 €

Pour l'année 2018 :	65.060 €
Pour l'année 2019 :	120.500 €
Jusqu'au 31 octobre 2020 :	150.000 €
Soit un total jusqu'au 31 octobre 2020 :	353.560 €

- 3) De prévoir un plan de paiement afin de rembourser la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") impayée due aux administrateurs jusqu'au 31 octobre 2020 visée au point 2) ci-dessus sur 12 mois en versements égaux. Le montant dû sera calculé sur la base du montant restant dû à chaque directeur divisé en 12 versements égaux. Dans le cas où la disponibilité des flux de trésorerie de la Société s'améliore, le plan de paiement de la dette proposé devrait être accéléré dans la mesure du possible.
- 4) Que la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") à compter du 1er novembre 2020 puisse leur être réglée avant le 7ème jour du mois suivant, sous réserve de la capacité financière de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2020 a voté une enveloppe au titre de la rémunération de l'activité des administrateurs au Conseil d'Administration fixée à 250.000 € au titre de l'exercice 2020.

Au titre de l'exercice 2020 :

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Remy, administrateur depuis le 15 novembre 2005 a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 la somme de 97.917 €.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur depuis le 23 juillet 2018, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dus et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2018 et 2019 la somme de 70.917 €.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dus et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2018 et 2019 la somme de 49.417 €.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2018 et 2019 la somme de 59.917 €.

Monsieur Fernando Jaramillo, administrateur depuis le 26 juin 2019, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2019 la somme de 33.500 €.

Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry, administrateur depuis le 26 juin 2019, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2019 la somme de 31.000 €.

Honoraires des commissaires

EXERCICE 2020	MANDAT DE COMMISSAIRES		AUTRES MISSIONS	TOTAL
	Mandat 2020	Compléments 2019		
DELOITTE	150.000,00 €	75.000,00 €		225.000,00 €
RSM	178.421,50 €	56.400,00 €		234.821,50 €
ERNST & YOUNG	\$ 41.300,00			\$ 41.300,00
COOPERS AUDIT MAROC	125.000,00 MAD		85.000,00 MAD	210.000,00 MAD
A.SAAIDI & ASSOCIES	130.000,00 MAD		85.000,00 MAD	215.000,00 MAD

Entité consolidante

Depuis de la réalisation de l'Apport en nature de la totalité des actions de la société BREXIA GOLDPLATA PERÚ S.A.C. , société de droit péruvien au capital de S/ 14.644.828,00, dont le siège social est Av. Alfredo Benavides, Miraflores 15048, Lima - Pérou ("BGPP") à Auplata Mining Group - AMG ("AMG"), AMG est consolidée au sein de BGPP.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 82 personnes

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	21	
Agents de maitrise et techniciens	6	
Employés	15	
Ouvrier	40	
Total	82	

Engagements financiers

Redevances Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition en 2004 de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et d'Euro Ressources (ex Guyanor), AMG s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin ("CA"), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2,1 M€.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2020 s'élève 0,4 k€, ce montant n'a pas augmenté dans la mesure où il n'y a eu aucune reprise de l'activité de production sur les sites concernés.

Le montant des dépenses faites sur le PEX Dorlin au 31 décembre 2020 est de 7.555.995 USD.

Engagements sur les PER Bon Espoir

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société Armina Ressources Minières SARL ("Armina") détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AMG a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AMG s'est ainsi engagé à donner à sa filiale Armina les moyens lui permettant de remplir ses obligations en termes de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER faisaient l'objet de l'accord entre AMG, ARMINA et NEWMONT LaSource. Suite à la signature d'un accord en date du 3 août 2020 intitulé "Termination Agreement" Newmont LaSource SAS, Auplata Mining Group - AMG et Armina Ressources Minières SARL ont décidé d'un commun accord de mettre fin à la co-entreprise ("**Joint-Venture**") qui les liait depuis le 9 septembre 2014. Du fait de ce Termination Agreement, chacune des parties reprend la pleine propriété des titres miniers qu'elle avait apportés à la Joint-Venture. Pour le Groupe cela concerne uniquement le PER Bon Espoir, le PER Iracoubo Sud étant devenu caduc le 2 mars 2020.

Les dépenses mises à jour sont indiquées ci-dessous :

PER Bon Espoir	Dépenses 15 - 19	Dépenses 18 - 19	Engagement	À dépenser
Demande de concession	5.171.498,00	206.453,00	560.000,00	

Engagement sur le PER Couriège

Le PER Couriège fera l'objet d'un programme d'exploration qui est maintenant défini, mais pas encore validé. Il est prévu une campagne géophysique et de forages d'exploration et de définition afin de circonscrire un gisement à partir des données existantes.

Engagements hors bilan

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AMG à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de Saint-Élie, AMG a dû fournir une garantie financière à hauteur de 622.863 € pour la période allant de 2015 à 2019. Conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 21 novembre 2019, cette garantie a fait l'objet d'une mise à jour avec les services de la DGTM (ex DEAL). Aux termes d'un arrêté préfectoral N° R03-2021-03-22-00006 du 22 mars 2021, le montant de la garantie financière pour la période allant de 2020 à 2024 a été porté à 955.331 € et doit être constitué avant le 22 juin 2021.

ENGAGEMENTS REÇUS :

Lettre de confort des actionnaires de référence, permettant à AMG d'obtenir le support financier de ceux-ci tout au long de l'exercice 2021 et ce jusqu'à l'assemblée générale sur les comptes clôturés au 31 décembre 2021. Les actionnaires confirment ne pas demander le remboursement de leurs dettes durant la période décrite ci-avant.
